



Département du LOIRET

Commune de Saint-Cyr-en-Val
REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Vincent MICHAUT, Maire.

Nombre de conseillers :

- en exercice :	23
- présents :	20
- absents :	03
- pouvoirs :	0
- votants :	20
- pour :	18
- contre :	0
- abstentions :	02

Date de convocation :

Le 7 décembre 2022

Etaient présents : Mesdames RENAUD, RIBEIRO, GADOIS, PEIXOTO, SOREAU, COULMEAU, NICOULAUD.
Messieurs MICHAUT, VASSELON, NICOULAUD, CHABASSOL, TOUSSAINT, POUGET, GABEAU, BERTHIER, MARSEILLE, DELPLANQUE, GIRBE, LETOURNEUR, PREVOT.

Etaient absents : Mme DURAND, Mme MELINE, M.PINTO,

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme NICOULAUD

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DE FIN DE PORTAGE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INTERDEPARTEMENTAL « FONCIER CŒUR DE FRANCE » DES BIENS DANS LE CADRE DU PROJET DE MAINTIEN DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

~~Par arrêté du Maire en date du 9 octobre 2020, l'exercice du droit de préemption a été délégué à l'EPFLI pour les biens situés 258 rue du 11 novembre 1918 à SAINT-CYR-EN-VAL, cadastrés section AM numéro 47 pour une contenance totale de 270m², objets d'une déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrée en mairie le 2 octobre 2020.~~

Par délibération en date du 16 novembre 2020, le Conseil municipal a demandé à l'EPFLI Foncier Cœur de France d'intervenir pour acquérir et porter les biens immobiliers visés par la préemption nécessaires à la réalisation du projet de maintien du commerce de proximité.

Le Bureau de l'EPFLI a approuvé cette demande d'intervention par procès-verbal en date du 8 décembre 2020.

Par décision n°2020-32 en date du 9 décembre 2020, la Directrice de l'EPFLI a décidé d'exercer le droit de préemption urbain aux prix et conditions de la Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée en mairie de SAINT-CYR-EN-VAL le 2 octobre 2020, à l'occasion de l'aliénation des biens immobiliers situés à SAINT-CYR-EN-VAL, 258 rue du 11 novembre 1918, lieudit « 258 rue du 11 novembre 1918 », cadastrés section AM numéro 47 d'une contenance de 270 m².

La convention de portage foncier entre la commune et l'EPFLI a été signée le 17 décembre 2020, pour une durée de 2 ans selon remboursement du capital par remboursement dissocié.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

-recours administratif gracieux auprès de mes services

-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>

Section	N°	Lieudit	Contenance m ²
AM	47	258 rue du 11 novembre 1918	270

- **D'approuver** le prix de vente de 157 842,46 € HT, TVA en sus pour 3 019,22 € soit 160 861,68 € TTC ;
- **D'autoriser** le paiement par la commune à l'EPFLI Foncier Cœur de France des frais non intégrés au prix ci-dessus arrêté, sur production d'une facture ;
- **De charger** Monsieur le Maire de la gestion de tous les actes afférents à cette affaire.

Le Secrétaire de séance,

C. Coulaud



Fait à Saint-Cyr-en-Val, le **16 DEC. 2022**
Fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Le Maire
Vincent MICHAUT



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le



ID : 045-214502726-20221212-0119-DE